

Conseil d'Administration du 13 février 2020

Délibération N°15

Objet : Aspects budgétaires - Compte de gestion 2019 - Compte administratif 2019 et affectation du résultat pour 2019

Etaient Présents :

Au titre des communes : M. GAUCHER, M. LARCHERON

Au titre des EPCI : M. LELIEVRE, M. NIEUVARTS, Mme COROLEUR, M. BAUDRON, M. PERON, Mme CHAPUIS, Mme CHERADAME, M. BAUDE, M. NEVEU

Au titre des Départements : M. TOUCHARD, M. BREFFY

Représentés : M. LEGER, M. TISSERAND, M. GUDIN, M. THOMAS, Mme LECLERCQ

*Le Conseil d'administration de l'EPFLI,
Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,*

*Vu le compte de gestion et le compte administratif 2019,
Vu l'affectation du résultat 2019,*

DELIBERE

=====

Article 1 : le rapport et ses annexes sont adoptés.

Article 2 : le compte de gestion 2019 est approuvé.

Article 3 : le compte administratif 2019 est approuvé.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 26 835 848,30	= G+H+K 31 091 873,46	4 256 025,16
	Section d'investissement	= B+D+F 32 659 009,59	= H+J+L 37 248 261,81	4 589 252,22
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 59 494 857,89	= G+H+I+J+K+L 68 340 135,27	8 845 277,38

Article 4 : il est décidé d'affecter le résultat de **8 845 277,38 €** comme suit :

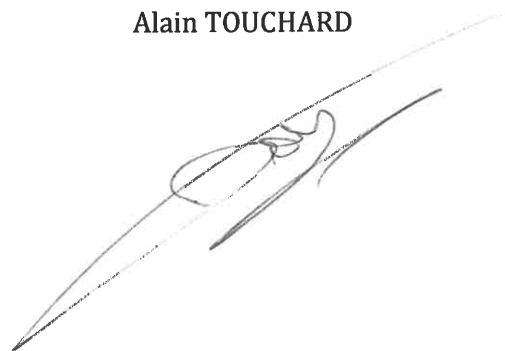
- en recettes de section de fonctionnement, ligne 002 - « résultat d'exploitation reporté » pour un montant de **1 056 025,16 €**
- en recettes de section de d'investissement.
 - ligne 001 - « report excédents antérieurs » pour un montant de **4 589 252,22 €**,
 - ligne 1068 - « autres réserves » pour un montant de **3 200 000,00 €**

(Adopté à l'unanimité)

Le Président
Alain TOUCHARD

Affichage le :

19 FEV. 2020



Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.